

Guide pratique pour le Plan de Reprise des Activités des bâtiments de recherche MREI et IRenE jusqu'au 2 juin

❑ Deux principes de base:

- La présence sur site n'est autorisée que pendant les périodes déclarées dans le plan de reprise des activités du laboratoire :

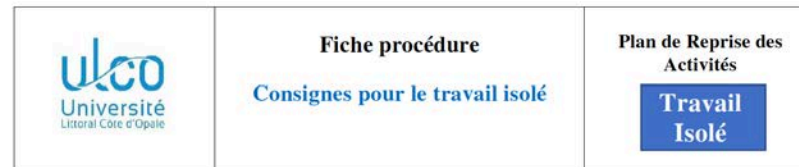
https://docs.google.com/spreadsheets/d/1ECF81_LfG8Lq8PHaYh8z6Z98F6wEIQ2QjK9_AzzcnE/edit?usp=sharing

NB: Les planning hebdomadaires de toutes les unités seront affichés les lundis aux entrées des bâtiments.

- Le personnel présent sur le site doit respecter les règles élémentaires de protection.

☐ Heures d'ouverture : De 8h à 18h

- Les personnes qui souhaitent travailler plus tard doivent inscrire leur nom et leur heure de départ au tableau à l'entrée. La dernière personne qui quittera le bâtiment doit activer l'alarme. Afin de limiter le travail isolé, vous pouvez vous reporter à la fiche procédure (ci-dessous):



Recommandations afin de limiter le travail isolé

Définition du travail isolé : Le travail est isolé lorsque le travailleur effectue seul des travaux ou une tâche en étant hors de portée de vue ou de voix pendant un certain temps, et ainsi, lorsqu'il ne dispose pas de possibilité de recours en cas d'aléas, d'accident ou de malaise.

Dans le cadre épidémique actuel d'infection à coronavirus, il est impératif pour chacun des agents et usagers d'appliquer les mesures de protection suivantes en **appliquant la distanciation sociale** :

Préconisations / Consignes de sécurité

La reprise du travail s'effectuera très progressivement et la distanciation sociale favorisera le travail à des postes où nous serions susceptibles de nous retrouver en situation de travailleur isolé.

Plusieurs modes organisationnels sont possibles :

Possibilité 1

- Lorsque vous arrivez au travail prévenez votre responsable,
- Et vous lui signalerez l'heure de départ de votre lieu de travail.
- Dans le cas où vous n'avez pas signalé votre départ, celui-ci s'assurera que vous n'êtes pas en souffrance.

Possibilité 2

- Lorsque vous arrivez au travail, inscrivez votre nom sur un tableau situé à l'entrée du bâtiment.
- Lorsque vous quittez le bâtiment, effacez votre nom.
- Les deux dernières personnes inscrites sur le tableau doivent partir en même temps.



Possibilité 3

- Lorsque vous arrivez sur votre lieu de travail, signalez votre présence auprès des personnes travaillant dans le même bâtiment.
- Régulièrement, prenez des nouvelles de vos collègues présents dans le bâtiment par téléphone par exemple.

- En cas de problème, voici les n° de téléphone des concierges : 06 70 16 82 30 ou 06 71 59 29 58

□ Équipement de protection individuelle (EPI):

- Les personnes sur le site doivent avoir un masque et un flacon de gel hydro-alcoolique. Ils peuvent utiliser leur propre EPI ou les retirer à l'accueil du CGU. Il faut se rendre au 220 Avenue de l'université de 8H à 12h et de 12H45 à 15h45 et appeler le 03 28 23 70 00 ou 03 28 23 70 04 pour entrer dans le CGU. (CGU fermé vendredi 22 mai).
- Attention: Conservez votre flacon de gel hydroalcoolique quand il sera vide, vous pourrez de nouveau le remplir.

	<p>Fiche procédure</p> <p>Consignes pour le port des E.P.I.</p>	<p>Plan de Reprise des Activités</p> 
---	---	--

Comment mettre mon masque chirurgical ?





Comment mettre mon masque FFP2?



□ Équipement de protection individuelle (EPI):

- Par la suite, si vous avez besoin de visières, plaque en plexiglas, gants, bidon de gel hydro-alcoolique, lingettes, vous pouvez contacter le CGU ou directement le bureau COVID-19 de l'ULCO (bureau-covid19@univ-littoral.fr).

	Fiche procédure Note aux utilisateurs de visières solidaires	Plan de Reprise des Activités 
---	---	---

Ces visières anti-projection sont des prototypes qui **ne doivent pas être considérés comme répondant aux normes sur les équipements de protections individuelles (EPI), ni à la norme CE ou NF EN 166. En aucun cas, ils ne peuvent remplacer les masques FFP2 ou tout autre type de masque médical homologué.** Ils ne viennent qu'en complément de ces masques professionnels et ajoutent une protection supplémentaire contre les projections et aide au respect des gestes barrières (pas de main au visage).

Le support des visières est fabriqué en PLA (Acide PolyLactique), ils ne sont pas aussi résistants que des pièces en plastique injecté : **veuillez les manier avec précaution.**

Par précaution il est recommandé de les désinfecter avant la première utilisation.

Ils doivent normalement résister aux techniques habituelles de **stérilisation à froid** : eau chlorée, eau oxygénée, eau savonneuse, bain de désinfection, stérilisation par gaz...

Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (risque de déformation).

Attention en cas d'utilisation à l'extérieur par vent fort.

La visière en elle-même est constituée d'une feuille de couverture transparente (utilisée habituellement pour la protection de rapport de stage ou de mémoire). Elle peut donc être changée si nécessaire.

Ces visières, conçues en urgence, sont fabriquées et distribuées bénévolement, dans un esprit solidaire, afin de pallier au manque de ressources face à l'épidémie de COVID 19. **Elles ne peuvent être vendues.**



Le port du masque et les règles de distanciation sont obligatoires dans les espaces communs et en présence d'autres personnes.

COVID-19

PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER

- Se laver les mains **avant** de mettre son masque et **après** l'avoir retiré
- Mettre et enlever le masque en le prenant par les lanières
- Couvrir le nez et la bouche
- Une fois posé, ne plus le toucher
- / Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter **ou** s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS **0 800 130 000** (appel gratuit)

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS **0 800 130 000** (appel gratuit)

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS

Pour tenir la maladie à distance, restez toujours à plus d'un mètre les uns des autres

1 mètre

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS **0 800 130 000** (appel gratuit)

Les personnes présentes sur le site sont invitées à lire les affiches présentant les consignes de santé dans les différentes zones du bâtiment.

☐ Nettoyage des locaux et des équipements:

- Les locaux seront nettoyés tous les jours mais **uniquement** le matin (avant 8 h). Pour aider les femmes de ménage, vous devez placer sur votre porte une signalisation 'verte (fig. 1)' pour que ce local soit nettoyé, si non, vous devez laisser une signalisation 'rouge (fig. 2)'. Concernant les salles de manip., le nettoyage ne se limitera qu'au niveau du sol et des poignées de portes. Merci de bien sécuriser le matériel (instruments, produits dangereux...).



Figure 1

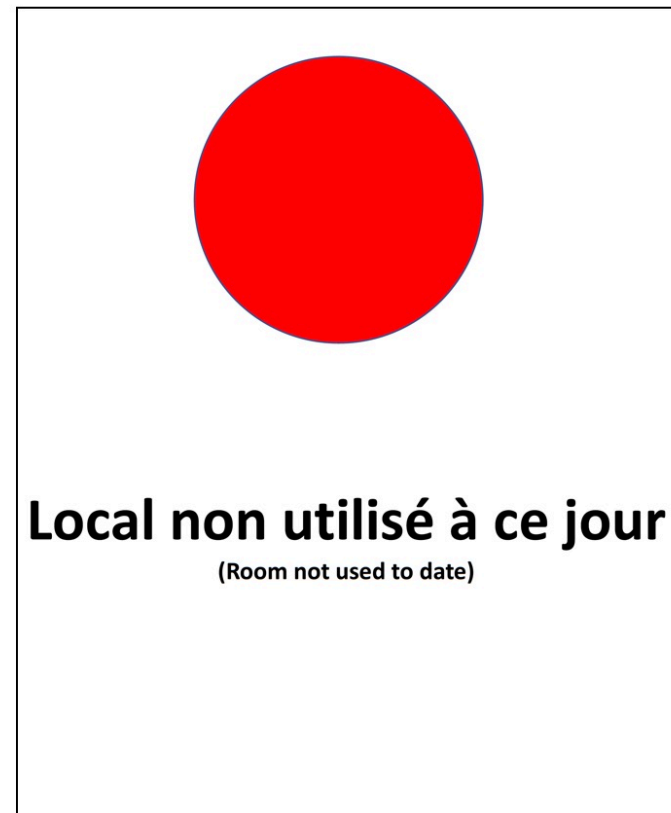


Figure 2

❑ Espace commun / équipement:

- Les salles à manger sont fermées (fig. 3) et l'utilisation des réfrigérateurs, des cafetières ou fours à micro-ondes est interdite (fig. 4). Les fontaines à eau et les distributeurs sont verrouillés (fig. 4).



Figure 3



Figure 4

□ Espace commun / équipement:

- Les ascenseurs ne doivent être utilisés qu'en cas de besoin absolu et l'utilisateur doit le nettoyer avant de sortir (fig. 5). Une procédure de nettoyage et des lingettes seront placées à côté des photocopieurs (fig. 5) et pour le véhicule MTE (fig. 6).



Figure 5

	<p>Fiche procédure Utilisation et partage des véhicules</p>	<p>Plan de Reprise des Activités </p>
<p>Recommandations pour l'utilisation des véhicules : Dans le cadre épidémique actuel d'infection à coronavirus, il est impératif pour chacun des agents d'appliquer les mesures de protection suivantes en utilisant le kit nettoyage fourni avec le carnet de bord :</p>		
<p>Kit nettoyage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lingettes désinfectantes. • 1 paire de gants. 		
<p>Préconisations / Consignes de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attribuer dans la mesure du possible le même véhicule à une seule personne pendant toute sa période d'activité. • Limiter au maximum la présence de plusieurs personnes dans le véhicule. • Porter un masque chirurgical à partir de deux personnes dans le véhicule. • Aérer régulièrement le véhicule. • Respecter l'interdiction de fumer dans le véhicule. • Ne pas boire, ne pas manger dans le véhicule. • Déposer ses déchets dans un sac poubelle (ex : mouchoirs). Celui-ci sera évacué par la personne qui les a produits à la fin de son service. • Ne pas laisser d'effet personnel dans le véhicule (vêtement, lunette de soleil). • Désinfecter le poste de conduite à chaque changement de conducteur, ou le véhicule dans son ensemble après chaque personne transportée. 		
<p>Mode opératoire de désinfection du véhicule :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas utiliser d'aspirateur. • Se laver les mains à l'eau et au savon. • Enfiler les gants de protection. • Désinfecter les surfaces avec une lingette désinfectante <ul style="list-style-type: none"> - volant - commandes autour du volant tableau de bord - levier de vitesse - frein à main - lève vitres - boutons de réglage du siège - rétroviseurs - ceinture de sécurité - poignées de porte - surfaces intérieures des portières - coffre - désinfecter la clé avant la remise de celle-ci. • Jeter les déchets produits. • Retirer les gants. • Jeter les gants. 		

Figure 6

❑ Espace commun / équipement:

- L'accès aux salles de réunion et à l'amphi de la MREI 1 est limité (fig.7).
Ces salles ne sont destinées qu'à des visioconférences et nécessitent une réservation préalable (contacter veronique.vanvincq@univ-littoral.fr).




Figure 7

❑ Livraisons:

- à la MREI 1 les mardis matin (9h-12h: permanence de Véronique)
- à domicile si c'est possible.

❑ Que faire dans cette situation?

- En cas de suspicion de COVID19, merci de suivre la procédure (fig. 8)
- Les sauveteurs secouristes peuvent intervenir en respectant la procédure (fig. 9)

	Fiche procédure Conduite à tenir en cas de suspicion de COVID19	Plan de Reprise des Activités <div style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 5px; text-align: center;"> Isoler Protéger Alerter </div>
---	--	--

MESURES A PRENDRE SI UN AGENT PRESENTE DES SYMPTOMES EVOCATEURS DU COVID19 :

En présence d'une personne symptomatique (notamment fièvre et/ou toux, état grippal, difficulté respiratoire, perte du goût et de l'odorat), les mesures à appliquer sont les suivantes :

1. **Isoler** la personne dans une pièce dédiée, lui donner un masque chirurgical, application stricte des gestes barrières, garder une distance raisonnable avec elle (1 mètre), avec port d'un masque « grand public » ou chirurgical si disponible.
2. **Protéger** la personne :
 - ***EN L'ABSENCE DE SIGNES DE GRAVITE**



Demander à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical, organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun.

 - ***EN CAS DE SIGNES DE GRAVITE (DETRESSE RESPIRATOIRE) : appeler le SAMU (15)**
 - Se présenter et décrire en quelques mots la situation (COVID19, pour qui, quels symptômes)
 - Donner son numéro de téléphone
 - Préciser la localisation et les moyens d'accès - ***EN CAS D'ENVOI DES SECOURS PAR LE CENTRE 15 :**
 - Organiser l'accueil des secours
 - Rester à proximité de la personne (>1m) pour la surveiller le temps que les secours arrivent
 - En cas d'éléments nouveaux rappeler le 15
3. **Après la prise en charge de la personne**
 - Contacter le bureau COVID19
 - Contacter la médecine de prévention
 - Suivre les consignes, y compris pour le nettoyage du poste de travail et le suivi des agents.

Ne jamais s'énerver ou agir dans la précipitation.

Toute personne qui présente une toux, de la fièvre..., ne doit pas se rendre au travail et doit consulter son médecin traitant.

Figure 8

	Fiche procédure Consignes pour les secouristes	Plan de Reprise des Activités <div style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 5px; text-align: center;"> PREMIERS SECOURS  </div>
---	---	--

Recommandations pour les secouristes :

Dans ce contexte actuel et de manière provisoire, les mesures de prévention consistent à limiter, si possible, les contacts entre la victime et le secouriste et à renforcer les mesures d'hygiène et les gestes barrières :

Face à une victime et dans ce contexte épidémique :

- le secouriste respectera les consignes de secours applicables dans l'université ;
- le secouriste portera les gants et le masque chirurgical mis à disposition par l'université ;
- si la victime consciente présente un malaise avec sensation de fièvre ou/et des signes respiratoires (toux...), le secouriste lui demandera de s'équiper d'un masque chirurgical ;
- les gestes de secours restent inchangés et notamment le contrôle de la ventilation chez une victime inconsciente ;
- dans tous les cas, le secouriste et les témoins devront veiller à bien se laver les mains après l'intervention (et également après le retrait des gants).

Recommandation au secouriste pour intervenir :

- se protéger soi-même ;
- se frictionner les mains avec du gel hydroalcoolique avant de porter le masque chirurgical ;
- demander à la victime de se frictionner les mains avec du gel hydroalcoolique et de s'équiper avec un masque chirurgical ;
- essayer de garder la distance de sécurité d'un mètre et expliquer la raison de cette distance afin que la victime garde son calme et ne pas se mettre face à la victime pour porter secours ;
- si la victime est inconsciente et ne respire pas, elle est en arrêt cardiaque :
 - ne pas réaliser d'insufflation
 - basculer la tête en arrière
 - commencer la réanimation cardio pulmonaire jusqu'à l'arrivée du défibrillateur et des secours
- le secouriste informe sa direction et le médecin de prévention ;
- la direction devra prévoir un nettoyage des locaux.






Figure 9

Retour à votre domicile:

- A votre retour chez vous, il est recommandé d'appliquer les consignes (fig. 10) afin de limiter une éventuelle contamination.

	<p>Fiche procédure Consignes pour retour à la maison</p>	<p>Plan de Reprise des Activités </p>
---	--	--

Consignes à adopter à votre retour à domicile :

- 
INTERDICTION DE TOUCHER
En arrivant, ne rien toucher
- 
Enlever ses chaussures, les laisser à l'entrée ou à l'extérieur si possible
- 
Laisser ses affaires personnelles dans un carton à l'entrée
- 
Enlever ses vêtements de la journée et les mettre à laver à 40°, si possible 60°
- 
Se laver les mains
- 
Désinfection portefeuille, sac, clefs et téléphones portables
- 
Lavage des mains et se doucher

Figure 10

- Toutes les affiches de rappel de consignes, des procédures et protocoles sanitaires sont disponibles dans l'espace de documents ENT du dossier "PRA COVID 19" (<https://ent.univ-littoral.fr>)

Remerciements

- L'ensemble du travail permettant de mettre en place cette démarche commune de prévention au sein des bâtiments de la MREI1, MREI2 et de l'IRENE, a pu être réalisé grâce aux directeurs des laboratoires/responsables (UCEIV, LPCA, UDSMM, LOG), du CCM, du CGU de Dunkerque, du Pôle de Recherche MTE ainsi que les AP associés, le Bureau COVID19, le CHSCT, le CT, le Service Santé et Sécurité au travail de l'ULCO, Véronique Vanvincq et Dorothee Dewaele.

PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS COLLEGUES